

Récapitulatif de l'inspection 2019

Dates

Réception Autorité Territoriale :

Information du CT / CHSCT :

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité		
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable
Mairie - Ateliers Municipaux - Agence postale	09.07.2019	Atelier Municipal : Chauffage insuffisant pour les périodes hivernales	9	Ambiance Thermique	1	/	/	Mettre à disposition des agents un chauffage d'appoint supplémentaire.				
		Personnel technique : Les horaires de travail pour la période estivale ne sont pas aménagés.	9	Ambiance Thermique	1	Mettre à disposition des agents de l'eau potable fraîche pour le travail en extérieur. Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques lors des canicules. (FT-103)	Aménager les horaires de travail d'été en organisant les tâches le matin. Le dispositif d'astreinte pourrait être une solution en cas d'urgence les après-midis.	/				
		Atelier municipal : Absence de vestiaire.	15	Hygiène	1	/	/	Mettre à disposition des agents des vestiaires séparant les vêtements sales des propres.				
		Bâtiments communaux : Absence de prise en compte des observations des installations électriques.	23	Vérifications générales périodiques	1	/	/	Prendre en compte les éventuelles remarques de ces vérifications.				
		Atelier municipal : Absence d'entretien de la combinaison réutilisable.	11	Chimique	2	/	Instaurer des lavages à l'eau claire suite à l'utilisation de la combinaison.	Mettre à disposition des agents des vestiaires séparant les vêtements sales des propres.				
		Stockage non réglementaire des EPI pour les produits chimiques.	11	Chimique	2	Respecter la durée de vie de la combinaison selon les prescriptions du fabricant.	Stocker la combinaison et le masque à cartouche dans les vestiaires prévus à cet effet.					
		Atelier municipal : Stockage non réglementaire de divers matériels. Plan de travail de l'atelier encombré.	15	Circulation et matérialisation des lieux de travail	2	/	Effectuer un rangement complet de l'atelier. Libérer les espaces de travail ainsi que les voies de circulation.	Mettre en place des moyens de stockage supplémentaires si nécessaire.				
		Atelier municipal ; 1 ^{er} étage : Certaines parties du faux plafond menacent de s'effondrer.	15	Circulation et matérialisation des lieux de travail	2	/	Remettre en état le faux plafond ou supprimer le risque de chutes d'objets.	/				
		Atelier municipal : L'entretien et la désinfection des installations sanitaires n'est pas effectués. Encombrement de la douche.	17	Hygiène	2	/	Instaurer un nettoyage régulier des installations sanitaires. Désencombrer la douche.	/				
		Agence postale : La banque d'accueil est trop haute pour la réception des usagers. (Situation d'inconfort pour l'agent)	19	Travail sur écran	3	Faire analyser le poste de travail par la médecine préventive et suivre les préconisations.	Tenir compte des observations de l'agent.	/				
		Mairie ; toilettes : Le dispositif de séchage des mains est en panne.	17	Hygiène	3	/	/	Remettre en état le dispositif de séchage des mains.				
		Mairie ; toilettes handicapées : Encombrement des toilettes.	17	Hygiène	3	/	Désencombrer les toilettes handicapées.	/				
		Atelier municipal ; 1 ^{er} étage : Présence d'objets inutilisés.	15	Circulation et matérialisation des lieux de travail	3	/	Mettre au rebut les objets inutilisés	/				

Récapitulatif de l'inspection 2019

Dates

Réception Autorité Territoriale :

Information du CT / CHSCT :

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité		
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable
Mairie - Ateliers Municipaux - Agence postale	09.07.2019	Atelier municipal : Absence de renouvellement périodique du matériel pharmaceutique.	15	Organisation des secours	3	/	Mettre en place une signalisation indiquant l'emplacement de la trousse à pharmacie. Assurer un suivi périodique du matériel pharmaceutique.	/				
		Atelier municipal ; escalier : Présence de bidons d'essence dans les circulations.	15	Circulation et matérialisation des lieux de travail	3	/	/	Mettre en place des bacs de rétention pour les bidons d'essence.				
		La délibération de dérogation pour les jeunes travailleurs n'a pas été communiqué au CHSCT du Centre de Gestion.	21	Travailleurs particuliers	3	Voir FT - 47	Prendre les dispositions réglementaires relatives aux jeunes travailleurs. (Décret n°2016-1070 du 3 août 2016)	/				
		Mettre à jour le Document Unique pour l'année 2019.	7	Base Réglementaire	3	/	Mettre à jour le Document Unique en se servant du rapport d'inspection.	/				

Signature de l'Autorité territoriale
Cachet de la collectivité